

ENCLOSURE NO. 10/II-1 /AT-3/DET/SEP.22023/10

portant intégration et nomination de Mademoiselle H.M.G., nommée dans les cadres de la catégorie A, Hierarchie I des Services Techniques (Techniques Industrielles).

1000

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

:/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;
/u l'arrêté n° 2.087/FF du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun
de la catégorie AI des Services Techniques ;
/u le décret n° 62/130/FF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/195/FF du 5-7-62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
/u le décret n° 62/197/FF du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;
/u le décret n° 62/198/FF du 5-7-62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
/u le décret n° 63/61/FF-BE du 26-3-63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
/u le décret n° 67/50/FF-BE du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et re-
classements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/F. du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/134 du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/616 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/617 du 26-1-81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 2893/MEN-CAE/JGRC/LOB du 5 Juillet 1982 du Directeur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier constitué par l'intéressée ;

D E C R E T E :

• • • / • • •

